

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1140

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	1 000 000	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	1 000 000
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise rappelle l'importance du travail de psychologues pour accompagner les victimes qui se présentent dans les commissariats de police ainsi que les policières et policiers qui vivent des expériences potentiellement traumatisantes

sur leur temps de travail. Nous n'oublions pas non plus les personnes interpellées et placées en garde-à-vue, parfois injustement et sans que des poursuites soient engagées à leur rencontre, ce qui peut également conduire à des souffrances psychologiques. Nous insistons donc sur la nécessité de recruter en grand nombre des psychologues au ministère de l'intérieur.

Le souffrance psychologique au travail des policières et policiers ne s'améliore pas. En cause : le manque de moyens humains, matériels et financiers, et la perte de sens face aux consignes données. En 2019, selon un décompte de la police nationale, 59 policiers s'étaient suicidés dans l'année, soit une hausse de 60% par rapport à l'année précédente (la pire année restant 1996). Peut-être que leur souffrance au travail aurait été atténuée et ces drames évités. Nous demandons également plus de psychologues dans les commissariats, avec une priorité pour ceux davantage confrontés aux violences et à la précarité afin d'accompagner les victimes déboussolées par les traumatismes qui s'y rendent.

Nous proposons donc de prélever 1 million d'euros sur l'action 01 « Observation, prospective, réglementation, et soutien » du programme 207 « Sécurité et éducation routière » afin d'abonder l'action 06 « Commandement, ressources humaines et logistiques » du programme 176 « Police nationale ». Nous signalons que notre objet n'est pas de diminuer les crédits du programme 207 qui perdra 3,3% de son budget pour l'année 2021 et appelons à lever le gage.